



## Responsabilité civile et famille

Par **daco77**, le **25/03/2011** à **10:33**

Bonjour,

J'ai reçu la visite d'amis et de la famille à l'occasion d'un dîner. Mon frère est alors malencontreusement tombé sur le lave-vaisselle qui était alors ouvert pour chargement. Depuis celui-ci ne fonctionne plus.

Qui doit déclarer le sinistre et à qui?

Cela pourra t'il être pris en charge dans la mesure où nous portons le même nom mais n'habitons pas ensemble ( il est locataire d'un appartement)?

Cela risque t'il d'augmenter sa cotisation d'assurance?

Par **aie mac**, le **25/03/2011** à **19:09**

bonjour

faites chacun une déclaration de sinistre à vos assureurs respectifs.

il sera probablement demandé l'avis d'un technicien en électroménager pour connaître la cause réelle de la panne.

si un lien de causalité est effectif entre celle-ci et le geste de votre frère, les garanties de son contrat pourront sans doute être mobilisées, pour autant que sa responsabilité soit juridiquement engagée.